

Activité 1 : faire un plaidoyer pour augmenter la part des engrais organiques dans la subvention accordée par l'état au secteur rizicole

-----

## **RAPPORT**

**Atelier de plaidoyer pour l'augmentation d'au moins 10% de la part de l'engrais organique dans la subvention de l'Etat**



-----

Systemes et Politiques Agricole Durables (AgSys)

-----

**JUILLET 2025**

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	2
<b>II. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS</b> .....	2
2.1. Objectif principal.....	2
2.2. Objectifs spécifiques.....	3
<b>III. PARTICIPATION</b> .....	3
<b>IV. DEROULEMENT DES ACTIVITES</b> .....	3
4.1. Cérémonie d'ouverture .....	3
4.2. Communications .....	4
2.1.1. Présentation des résultats de la stratégie de plaidoyer par le consultant.....	4
4.3. Recommandations.....	5
4.4. REMISE DES MESSAGES DE PLAIDOYER AU REPRESENTANT DU DIRECTEUR NATIONAL ....	6
<b>V. CONCLUSION</b> .....	6
<b>VI. ANNEXE :</b> .....	7
6.1. Termes de Reference de l'atelier de plaidoyer.....	7
6.2. Message de Plaidoyer.....	12
6.3. Liste des participants .....	17

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agriculture au Mali est considérée comme le moteur de l'économie et une partie intégrante du développement durable, ainsi qu'un mécanisme important de stabilisation et de construction de la paix. Le gouvernement a de plus en plus recours à des approches durables et intégrées pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, le système d'intensification de la riziculture (SRI) offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI est une méthode innovante, intelligente par rapport au climat, qui modifie les méthodes de culture conventionnelles dans le but d'augmenter la production tout en préservant l'environnement. Le riz étant un produit stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et international, le Gouvernement malien accorde toute l'attention à ce produit en mettant en place des mesures d'incitation telles que la subvention d'intrants (engrais, semences), d'équipement, etc. En 2020, le PN-SRI a été validé par le ministère de l'Agriculture (MA). Bien que le contenu technique du programme ait été validé, il n'a pas encore franchi tous les processus politiques requis. Il lui manque encore l'acte d'approbation du conseil des ministres pour qu'il entre en vigueur. C'est dans ce cadre que l'EES a été réalisée par la DNA avec l'appui du projet Centre d'Innovations Vertes (CIV). Aussi, les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle au niveau du terrain sont insuffisants pour permettre une mise en œuvre à grande échelle du SRI. Les principaux obstacles à la mise à l'échelle sont les coûts d'investissement initiaux élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements) ainsi que la forte intensité de main-d'œuvre. Des produits financiers adaptés (par exemple, de petits prêts) et des innovations dans l'accès à la mécanisation ont un grand potentiel pour surmonter ces obstacles. D'ici 10 ans, le SRI devrait contribuer de manière significative à l'augmentation de 10 % de la production nationale de riz et à l'exportation des excédents prévus dans la *Stratégie nationale de développement de la riziculture* (SNGR, 2009). Jusqu'à 500000 producteurs passeront de la culture conventionnelle à la méthode de culture SRI sur 1 million d'hectares en cinq ans, réduisant ainsi considérablement les émissions de méthane et la consommation d'eau causées par la culture du riz.

Ainsi, pour accroître sa contribution à la mise à échelle de PN-SRI, l'IFRIZ-M envisage en partenariat avec le projet AgSys d'engager vis-à-vis de l'Etat à travers la Direction Nationale de l'Agriculture, des actions de plaidoyer pour faciliter l'augmentation de la part de la fumure organique dans les subventions d'intrants accordés par l'Etat. Pour ce faire, l'IFRIZ-M bénéficie d'une subvention de financement sur AGSys à travers un contrat de financement dont la présente activité s'inscrit dans le **Résultat 2 : des conditions cadres pour la mise à échelle et le financement du SRI sont améliorées**. Le résultat 2 recourt à l'intensification de la production à travers l'utilisation des engrais organiques que les producteurs peuvent bénéficier à travers l'initiative des subventions mises en place par l'Etat qui prennent en compte les engrais organiques. C'est ainsi que l'IFRIZ-M en collaboration avec le projet AgSys a élaboré une stratégie de plaidoyer, document de référence d'argumentaire facilitant le dialogue entre l'IFRIZ et les décideurs (à travers la Direction National de l'Agriculture) pour l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités octroyées dans les subventions.

Les présents termes de référence ont pour but d'organiser un atelier en vue de partager ces argumentaires.

## II. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

### 2.1. Objectif principal

L'objectif principal est de mettre en œuvre la stratégie de plaidoyer pour obtenir de l'Etat l'acceptation d'une augmentation de la quantité des engrais organiques d'au moins 10% des quantités initialement octroyées à la filière riz au profit des riziculteurs en vue d'une mise à échelle du système de riziculture Intensive (SRI).

## 2.2. Objectifs spécifiques

Pour ce faire, il s'agira spécifiquement :

- Partager les résultats d'étude d'élaboration de la stratégie de plaidoyer relative aux objectifs suivants :
  - établir une situation de référence de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz ;
  - établir un argumentaire récapitulatif de l'ensemble des forces et faiblesses en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence ;
- Remettre solennellement au Directeur ou son représentant la note de plaidoyer de l'IFRIZ demandant à l'Etat une augmentation d'au moins 10% des quantités d'engrais organiques initialement octroyées à la filière riz en vue d'une mise à échelle du Système de riziculture intensive (SRI).

### III. PARTICIPATION

L'atelier de plaidoyer a enregistré la participation de trente-cinq (35) responsables, notamment les représentants des familles professionnelles des producteurs, des transformateurs, des commerçants, des transporteurs, de la direction nationale de l'Agriculture, de l'équipe technique de l'IFRIZ (*Cf. liste en annexe*).

### IV. DEROULEMENT DES ACTIVITES

L'atelier a été tenu le 29 juillet 2025 dans la salle de Conférence de la Direction Nationale de l'Agriculture. L'atelier a été présidé par le Chef de Division des Filières, représentant du Directeur National de l'Agriculture empêché en la personne de M. Tiémogo Lanfia TOURE. L'atelier a été initié par l'IFRIZ-M en collaboration avec le projet AgSys de la Coopération Allemande.

#### 4.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux interventions :

Le mot de bienvenu de M. Faliry BOLY (Président de l'IFRIZ-M) qui a souhaité les bienvenues aux participants et leur remercié pour le déplacement malgré le contexte et les différentes préoccupations des uns et des autres dans les organisations respectives. Il a également mis l'accent sur la question de l'accès aux intrants qui constitue l'essentiel des goulots d'étranglement pour le développement de l'Agriculture. Il a poursuivi son intervention en mettant en avant l'esprit de souveraineté sur la question d'engrais en renforçant l'utilisation des engrais organiques. Il a souhaité que la recherche puisse accompagner cette initiative pour établir des doses appropriées de manière à mettre un produit de qualité organique pouvant se substituer aux engrais minéraux. Il a terminé en exhortant les participants à une écoute active pour mieux comprendre les différentes opportunités et faire une restitution aux producteurs des zones respectives pour leur mobilisation autour des différentes initiatives.

Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Tiémogo Lanfia TOURE, chef de Division des Filières à la Direction Nationale de l'Agriculture représentant le Directeur National de l'Agriculture. Dans son intervention, il a remercié les participants pour le déplacement et l'IFRIZ-M pour l'initiative d'organiser ce présent atelier de plaidoyer. M. TOURE a fait un rappel historique sur l'expérience de l'approvisionnement de la campagne 2023. Au cours de son intervention, il a signalé la difficulté enregistrée au cours de cette campagne qui se repose sur la crise de l'engrais minéral où le basculement sur l'engrais organique, disponible en quantité a été proposé par le ministre de l'Agriculture de l'époque. Il a rappelé également la complémentarité de l'engrais organique par rapport à l'engrais minéral. Compte tenu du contexte actuel de production, il a exhorté les participants à mettre un

effort sur cet aspect qui pourra être une véritable opportunité non seulement pour l'amélioration de la structure des sols, aussi pour la réduction des charges des comptes d'exploitation, etc. Il a remercié les uns et les autres et déclare l'ouverture des travaux de l'atelier.

Après cette activité de cadrage, il a été procédé à l'adoption du programme de l'atelier suivie de la présentation des participants.

## 4.2. Communications

### 2.1.1. Présentation des résultats de la stratégie de plaidoyer par le consultant

Ce point a été présenté par le consultant en la personne de M. Sayon KONE. Dans son intervention, il a rappelé que sa présentation portera sur les résultats de l'établissement de la situation de référence et le plan de plaidoyer dont il avait le mandat.

Au titre de l'historique de la subvention des engrais au Mali : Enjeux de départ et réponses nouvelles,

- Le Programme d'agriculture intelligente et développement des chaînes de valeurs
- Le Programme National de mise à l'échelle du SRI (PN-SRI)
- Le Programme de promotion de l'utilisation de la fumure organique et de l'urée par micro dose
- Le Programme de promotion de l'irrigation intermittente du placement profond des engrais en riziculture irriguée et du SRI.

Ces Projets et Programmes présentés sommairement prouvent à suffisance la pertinence des objectifs assignés à la présente étude qui s'inscrivent autrement dans les préoccupations du Gouvernement.

Au titre de l'analyse des facteurs d'influence de la politique de subvention engrais en faveur de l'engrais organique, Il s'agit notamment de :

- la situation des importations et de l'utilisation de l'engrais
- la situation des prix de l'engrais,
- les impacts environnementaux de l'usage abusif des engrais minéraux sur les sols agricoles,
- le dispositif de gestion de la subvention et
- les capacités nationales de production de l'engrais organique.

Il a été présenté aussi, les différents types d'engrais. Il existe plusieurs types d'engrais organiques, chacun ayant ses propres caractéristiques et avantages. Parmi les plus courants, on trouve :

- Le compost
- Le fumier
- Les engrais verts
- Les farines d'os et de sang
- Les engrais liquides
- Les engrais de fond.

Au titre des difficultés liées à la gestion des subventions d'engrais :

- l'insuffisance de mécanismes de financement,
- le faible pouvoir d'achat des producteurs pour faire face aux prix de plus en plus élevés des intrants et équipements,
- l'insuffisance de couverture des besoins en intrants et équipements des petits producteurs,
- le retard dans la fourniture des intrants et des équipements dans des zones d'utilisation,
- la faible organisation des acteurs (exploitants agricoles, fournisseurs locaux, agro-dealers etc.) pour assurer un approvisionnement régulier dans le temps,
- le paiement tardif des fournisseurs d'intrants et d'équipements par l'Etat,
- la qualité peu fiable de l'engrais subventionné fourni aux paysans,
- les malversations, le manque de transparence dans les mécanismes de gestion de la subvention,

- l'insuffisance de moyens pour le suivi et l'évaluation du mécanisme de gestion de la subvention des intrants et des équipements et
- l'absence d'une structure dédiée uniquement à la gestion des subventions des intrants et équipements agricoles.

Pour les défis, le consultant a révélé les défis liés au dispositif de gestion de la subvention engrais au regard de l'engagement des réflexions pour trouver des solutions pertinentes et durables. Ces défis sont entre autres :

- l'analyse du dispositif institutionnel de la subvention,
- l'analyse de la performance du système de vente et de distribution,
- l'identification des maillons forts et faibles du programme de subvention des intrants,
- la mise en place d'un mécanisme de ciblage efficace et efficient des beneficiaries,
- la fixation des critères objectifs de sélection des fournisseurs d'intrants,
- l'identification et l'amélioration des modèles et bonnes pratiques des existants tant au niveau national que sous régional,
- le développement d'un modèle de subvention adapté à l'environnement et au contexte malien dans un monde de plus mondialisé

Au titre du plan d'action de plaidoyer, il a été signalé que les activités prévues en juin 2025 portaient dans la plupart sur l'évaluation, le contrôle et le suivi en matière d'approvisionnement. Compte tenu du fait que les intrants n'ont pas été à l'heure du rendez-vous, ces activités sont programmées en fonction de la mise en place des conditions manquantes. L'IFRIZ-M se conformera à la situation acquise. Le plan d'action se trouve dans le document de stratégie.

Au terme de la présentation du consultant, des questions de compréhension et de suggestions ont été posées relatives aux éléments suivants :

- Vérification et contrôle de qualité des engrais organiques industriels, étude sur la subvention d'engrais,
- Promouvoir les engrais organiques en substitution des engrais minéraux,
- Pourquoi 1se limiter à une augmentation de 0 % seulement et pourquoi pas 20 ou même 50%,
- Rôle de l'IFRIZ dans les subventions d'intrants,
- Implication des acteurs dans la subvention,
- Valorisation phosphate de Tilemsi (PNT)par l'IFRIZ-M,

A toutes les questions, des réponses appropriées ont été données

Au terme de l'atelier des recommandations ont été formulées et la remise des messages de plaidoyer au représentant de la Direction Nationale.

### 4.3. Recommandations

- ✓ Atteindre la cible pour transmettre les messages de plaidoyer,
- ✓ Amélioration de la gestion de la subvention,
- ✓ Le développement de la synergie d'action entre les différents projets et programmes qui interviennent dans la promotion du SRI, la lutte pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre et la mise à l'échelle effective du SRI,
- ✓ Le soutien au renforcement des capacités nationales de production d'engrais organique par la promotion des unités de production,
- ✓ Le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des producteurs pour une meilleure maîtrise des techniques et technologies de production intégrant l'engrais organique,

- ✓ L'IFRIZ doit solliciter une contre avec le premier ministre.

#### 4.4. REMISE DES MESSAGES DE PLAIDOYER AU REPRESENTANT DU DIRECTEUR NATIONAL



La cérémonie de remise a été marquée par deux interventions, celle du président de l'IFRIZ en la personne de Faliry BOLY. Le président n'a pas manqué pour rappeler au représentant de l'importance du présent atelier qui nous a conduit à cette cérémonie. Il exhorte le représentant du directeur national de veiller à la remise des messages de plaidoyer au Ministre de l'Agriculture pour

l'atteinte des objectifs escomptés qui est de : **« Augmentation d'au moins 10% de la part des engrais organiques dans les subventions accordées par l'Etat »**. Sur ce il a adressé un remerciement à la direction nationale de l'Agriculture qui n'a jamais manqué au rendez-vous quand il s'agit de la sollicitation de l'IFRIZ-M. Il a également adressé un vibrant hommage et remerciement à la Coopération Allemande à travers le projet AgSys qui n'a manqué aucun effort pour appuyer l'IFRIZ dans ses démarches d'orientation.

Le représentant du directeur à son tour a promis de transmettre le message avec tout le respect et considération que cela comme souhaité. Il termine en remerciant tous les participants de l'IFRIZ d'avoir eu cette initiative en collaboration avec son partenaire AgSys/GIZ et rassure que la promesse sera acquise.

#### V. CONCLUSION

L'atelier de plaidoyer s'est bien déroulé à la satisfaction des membres de l'IFRIZ et de la direction nationale. Les deux parties se sont réjoui de la convivialité dans laquelle l'atelier s'est déroulé avec la participation effective des parties prenantes. Ce qui dénote une considération aux objectifs de l'atelier. Les participants ont souhaité que l'IFRIZ commande une étude sur la gestion des subventions en vue d'une proposition d'amélioration de cette gestion et une pleine implication de l'IFRIZ-M.

## VI. ANNEXE :

### 6.1. Termes de Reference de l'atelier de plaidoyer



Activité 1 : faire un plaidoyer pour augmenter la part des engrais organiques dans la subvention accordée par l'état au secteur rizicole

-----

#### **TERMES DE REFERENCE**

**Atelier de plaidoyer pour l'augmentation d'au moins 10% de la part de l'engrais organique dans la subvention de l'Etat**

-----

Systemes et Politiques Agricole Durables (AgSys)

-----

**Juillet 2025**

## Table des matières

1.	<a href="#">CONTEXTE ET JUSTIFICATION</a>	9
2.	<a href="#">Objectifs</a>	10
3.	<a href="#">Résultats attendus</a>	10
4.	<a href="#">Démarche de mise en œuvre</a>	10
5.	<a href="#">Participation et durée de l'atelier</a>	10
6.	<a href="#">Agenda de l'atelier</a>	11

\*

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agriculture au Mali est considérée comme le moteur de l'économie et une partie intégrante du développement durable, ainsi qu'un mécanisme important de stabilisation et de construction de la paix. Le gouvernement a de plus en plus recours à des approches durables et intégrées pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, le système d'intensification de la riziculture (SRI) offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI est une méthode innovante, intelligente par rapport au climat, qui modifie les méthodes de culture conventionnelles dans le but d'augmenter la production tout en préservant l'environnement. Le riz étant un produit stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et international, le Gouvernement malien accorde toute l'attention à ce produit en mettant en place des mesures d'incitation telles que la subvention d'intrants (engrais, semences), d'équipement, etc. En 2020, le PN-SRI a été validé par le ministère de l'Agriculture (MA). Bien que le contenu technique du programme ait été validé, il n'a pas encore franchi tous les processus politiques requis. Il lui manque encore l'acte d'approbation du conseil des ministres pour qu'il entre en vigueur. C'est dans ce cadre que l'EES a été réalisée par la DNA avec l'appui du projet Centre d'Innovations Vertes (CIV). Aussi, les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle au niveau du terrain sont insuffisants pour permettre une mise en œuvre à grande échelle du SRI. Les principaux obstacles à la mise à l'échelle sont les coûts d'investissement initiaux élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements) ainsi que la forte intensité de main-d'œuvre. Des produits financiers adaptés (par exemple, de petits prêts) et des innovations dans l'accès à la mécanisation ont un grand potentiel pour surmonter ces obstacles. D'ici 10 ans, le SRI devrait contribuer de manière significative à l'augmentation de 10 % de la production nationale de riz et à l'exportation des excédents prévus dans la *Stratégie nationale de développement de la riziculture* (SNDR, 2009). Jusqu'à 500000 producteurs passeront de la culture conventionnelle à la méthode de culture SRI sur 1 million d'hectares en cinq ans, réduisant ainsi considérablement les émissions de méthane et la consommation d'eau causées par la culture du riz.

Ainsi, pour accroître sa contribution à la mise à échelle de PN-SRI, l'IFRIZ-M envisage en partenariat avec le projet AgSys d'engager vis-à-vis de l'Etat à travers la Direction Nationale de l'Agriculture, des actions de plaidoyer pour faciliter l'augmentation de la part de la fumure organique dans les subventions d'intrants accordés par l'Etat. Pour ce faire, l'IFRIZ-M bénéficie d'une subvention de financement sur AGSys à travers un contrat de financement dont la présente activité s'inscrit dans le **Résultat 2 : des conditions cadres pour la mise à échelle et le financement du SRI sont améliorées.**

Ce résultat 2 recourt à l'intensification de la production à travers l'utilisation des engrais organiques que les producteurs peuvent bénéficier à travers l'initiative des subventions mises en place par l'Etat qui prennent en compte les engrais organiques. C'est ainsi que l'IFRIZ-M en collaboration avec le projet AgSys a élaboré une stratégie de plaidoyer, document de référence d'argumentaire facilitant le dialogue entre l'IFRIZ et les décideurs (à travers la Direction National de l'Agriculture) pour l'augmentation de la part des engrais organiques d'au moins 10% des quantités octroyées dans les subventions.

Les présents termes de référence ont pour but d'organiser un atelier en vue de partager ces argumentaires.

## 2. Objectifs

L'objectif principal est de mettre en œuvre la stratégie de plaidoyer pour obtenir de l'Etat l'acceptation d'une augmentation de la quantité des engrais organiques d'au moins 10% des quantités initialement octroyées à la filière riz au profit des riziculteurs en vue d'une mise à échelle du système de riziculture Intensive (SRI).

Pour ce faire, il s'agira spécifiquement :

- Partager les résultats d'étude d'élaboration de la stratégie de plaidoyer relative aux objectifs suivants :
  - établir une situation de référence de la part de la subvention des engrais organiques au niveau de l'Etat en faveur de la filière riz ;
  - établir un argumentaire récapitulant l'ensemble des forces et faiblesses en même temps que des propositions d'amélioration en réponse aux défis ressortis dans la situation de référence ;
- Remettre solennellement au Directeur ou son représentant la note de plaidoyer de l'IFRIZ demandant à l'Etat une augmentation d'au moins 10% des quantités d'engrais organique initialement octroyées à la filière riz en vue d'une mise à échelle de la riziculture intensive (SRI).

## 3. Résultats attendus

- Les résultats issus des objectifs de plaidoyer pour une augmentation des quantités d'engrais organiques d'au moins 10 % des quantités initialement octroyées à la filière riz ;
- Une note de plaidoyer définissant la position de l'IFRIZ sur l'augmentation d'au moins 10% des quantités d'engrais organiques dans les subventions de l'Etat a été remise à la Direction nationale de l'Agriculture.

## 4. Démarche de mise en œuvre

L'atelier sera animé et facilité par le consultant qui a réalisé l'étude sur la stratégie de plaidoyer de l'IFRIZ et assisté par le Secrétaire exécutif en collaboration avec le gestionnaire politique du programme.

L'animation sera marquée par :

- des présentations power point,
- des questions de compréhension,
- des questions/réponses,
- des plénières.

## 5. Participation et durée de l'atelier

L'atelier se tiendra à Bamako au siège de la direction nationale de l'Agriculture le 29 juillet 2025 à partir de 9h00.

Les participants de l'atelier seront les représentants de l'IFRIZ, la direction nationale de l'Agriculture, le projet AgSys suivant le tableau ci-dessous :

N°	Désignation	Nombre	Observations
----	-------------	--------	--------------

1	Représentants résidents IFRIZ-M	4	Les représentants familles professionnelles résidentes à Bamako
2	Représentants non-résidents IFRIZ-M	16	
3	Représentants de la Direction nationale de l'Agriculture	10	
4	Projet AgSys	1	
5	Equipe technique et consultant	3	
	<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	

## 6. Agenda de l'atelier

La rencontre se tiendra suivant un calendrier suivant :

<i>Horaires</i>	<i>Contenus</i>	<i>Responsable</i>
<b>08h- 9h00</b>	Accueil des participants	IFRIZ
<b>9h00- 9h30</b>	Cérémonie d'ouverture	Allocution Président IFRIZ Ouverture Directeur DNA
<b>9h30 – 10h30</b>	Présentation du document	Consultant
<b>10h30 -10h45</b>	Pause-café	IFRIZ
<b>10h 45 – 11h30</b>	suite présentation du document	Consultant
<b>11h30 – 12h00</b>	Questions de compréhension	Participants
<b>12h00 – 12h30</b>	Remise de la note de plaidoyer à la DNA	Président IFRIZ
<b>12h45-13h00</b>	Recommandations	
<b>13h00- 13h30</b>	Déjeuner et clôture	

## 6.2. Message de Plaidoyer

	<p>INTERPROFESSION DE LA FILIERE RIZ AU MALI Sise Niamakoro Cité UNICEF Imm. Boubacar KOITA face au Ci- metière de SOGONIKO Rue 187 Porte 228, Tél:+223 20 20 21 33/79 08 91 44 Courriel : <a href="mailto:ifrizma-li@gmail.com">ifrizma- li@gmail.com</a></p>
---	--

# **MESSAGE DE PLAIDOYER POUR AUGMENTER LA PART DES ENGRAIS ORGANIQUES DANS LA SUBVENTION AC- CORDEE AU SECTEUR AGRICOLE NOTE DE PLAIDOYER**

**Adressé aux autorités en charge du secteur de l'agriculture**

**Juillet 2025**

## I. INTRODUCTION

Le plaidoyer pour augmenter la part de l'engrais organique dans la subvention accordée par l'Etat au secteur agricole est une initiative de l'Interprofession de la Filière Riz du Mali (IFRIZ-M). Il est motivé par les résultats des réflexions et analyses de la politique de subvention des engrais en faveur des producteurs agricoles en général et des riziculteurs plus particulièrement concernant la qualité et la quantité des engrais subventionnés.

Ainsi, dans son rôle de contribuer à promouvoir une filière rizicole plus performante au Mali, l'IFRIZ M, à travers une étude approfondie des stratégies et politiques définies à cet effet par les autorités, a conclu à la nécessité d'établir un dialogue avec les autorités du pays au sujet des modalités de mise en œuvre de la subvention agricole. A cet effet, l'augmentation de la part de l'engrais organique dans les quantités d'engrais subventionnés a été retenue comme une grande priorité.

Le présent message est alors adressé aux autorités en charge du secteur agricole afin de leur présenter les constats, analyses et argumentaires assortis de propositions pour un changement des pratiques actuelles de subvention notamment pour une utilisation accrue de l'engrais organique dans le cadre de la mise à l'échelle du SRI et pour la promotion d'une « **RI-ZICULTURE DURABLE ET PLUS COMPETITIVE** ».

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CAMPAGNE DE PLAIDOYER

Au Mali, le secteur de l'agriculture constitue le moteur de l'économie et le socle du développement durable. Il emploie plus de 80% de la population active du pays. Il s'inscrit alors au cœur des politiques de développement du pays aux échelles globale et sectorielle. Ces politiques accordent une place de choix à la culture du riz. En effet, le riz est désormais pour le Mali un produit à valeur hautement stratégique. Il contribue considérablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, à la création de richesse pour le pays et la construction d'une paix durable dans le pays.

Au vu de tous ces apports et avantages comparatifs de la filière riz aux objectifs de développement durable du Mali, le Gouvernement a adopté des politiques, stratégies et approches visant à promouvoir la production et la valorisation de la production rizicole du pays. On peut noter entre autres la mise en œuvre du Système d'Intensification de la Riziculture (SRI) qui, en plus d'accroître la production et la productivité, offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI, en termes d'innovation, a prouvé sa pertinence et son impact évident en matière de préservation de l'environnement dans le cadre de la culture du riz. Ainsi, en 2020, le PN-SRI a été validé par le Ministère de l'Agriculture du Mali.

Dans cette dynamique de développement du SRI, IFRIZ-M se positionne comme un acteur majeur. C'est dans ce cadre qu'elle s'est engagée dans un processus de partenariat stratégique

avec le projet AgSys. Ce partenariat vise entre autres à faciliter l'accès des producteurs aux financements adéquats et durables.

La subvention des engrais fait partie intégrante des stratégies de développement agricole des gouvernements successifs de la République du Mali. Elle a été une constante dans les stratégies de financement de l'agriculture au Mali. D'une manière générale, la subvention des engrais s'est perpétuée au fil du temps, bradant parfois, les contraintes imposées par les bailleurs de fonds. Cette subvention trouve sa pertinence dans la nécessité de (i) trouver des réponses appropriées et durables à la baisse croissante de la fertilité des sols due aux systèmes de culture pratiqués et aux effets conjugués des changements climatiques d'une part et (ii) promouvoir l'augmentation de la production et la productivité agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de protéger les agriculteurs contre la volatilité des prix des engrais d'autre part. Les politiques de subvention ont ainsi prouvé leurs impacts positifs pour le secteur agricole en général et le secteur rizicole plus particulièrement.

Toutefois, une étude réalisée par l'IFRIZ M sur la politique de subvention de l'engrais a révélé que la faible prise en compte de l'engrais organique constitue une entrave pour amplifier les impacts attendus en termes d'augmentation durable de la production et de la productivité du riz dans un contexte de dégradation de l'environnement et de changement climatique.

Dans un tel contexte, l'IFRIZ M, appuyé en cela par d'autres acteurs de la profession agricole, a vu juste d'engager une campagne de plaidoyer pour amener les autorités en charge du secteur agricole à adopter de nouvelles modalités de subvention de l'engrais incluant davantage l'engrais organique.

### **III. OBJECTIFS DU PLAIDOYER**

Les politiques publiques sont généralement ancrées sur le long terme. Il s'agit de traduire la volonté dans une vision de développement à long terme. Concernant l'objet du présent plaidoyer, il s'agit d'influencer les modalités actuelles d'octroi de la subvention agricole. Ce plaidoyer met en exergue l'importance incontestable de la subvention comme politique d'aide aux producteurs et d'amélioration de la production et de la productivité à court, moyen et long termes. En outre, il s'agit d'une initiative visant à contribuer à la mise à l'échelle du SRI et à une réduction significative des effets négatifs de la riziculture sur l'environnement.

### **IV. ARGUMENTAIRES DU PLAIDOYER**

Les argumentaires de la présente campagne de plaidoyer sont fondés sur une analyse approfondie des enjeux et défis de développement de la riziculture dans un objectif de durabilité, de rentabilité et de résilience aux changements climatiques.

Dans cet objectif, les arguments de plaidoyer de l'IFRIZ M à l'endroit des autorités s'articulent autour d'un certain nombre de points d'attention majeurs, à savoir :

- la place et l'importance stratégique du riz dans l'économie du Mali pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, la création de richesse et l'emploi des jeunes hommes et femmes,

- l'existence de Projets et Programmes nationaux de développement qui objectent de promouvoir une plus grande utilisation de l'engrais organique et la mise à l'échelle du SRI dans un contexte de changement climatique,
- les énormes quantités d'engrais importés et utilisés par les producteurs avec des impacts néfastes sur les sols et l'environnement agricole,
- la volatilité des prix de l'engrais minéral tributaire des grandes mutations de l'économie internationale,
- les potentialités nationales en matière de production de l'engrais organique et les effets bénéfiques attendus au plan de production et la productivité durable ainsi que la protection des sols et de l'environnement compte tenu de la qualité comparative de ce type d'engrais et
- les performances comparatives de la méthode SRI par rapport à la pratique conventionnelle de production du riz en termes de production et de productivité, de durabilité, de protection de l'environnement.

Au regard de ces points d'attention, l'IFRIZ M apprécie hautement l'initiative des autorités en charge du secteur agricole d'avoir élargi la subvention à l'engrais organique. Cette initiative est une traduction éloquente de la volonté de ces autorités à impulser plus de rationalité et de durabilité au système de subvention de l'engrais au secteur agricole en général et rizicole plus particulièrement. Cependant, ces efforts méritent d'être plus soutenus et renforcés dans une perspective d'accroître la part de l'engrais organique dans la subvention.

En effet, l'utilisation accrue de l'engrais organique dans la riziculture permet :

- L'accroissement de la production et de la productivité du riz tout en réduisant les coûts de production pour les petites et grandes exploitations,
- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des terres rizicoles, contribuant à l'atteinte des objectifs assignés dans la cadre de la CDN,
- l'augmentation de l'efficacité de la politique de subvention pour répondre à plus de producteurs agricoles malgré l'augmentation notable des besoins en engrais,
- la promotion des petites et moyennes industries de production de fumure organique à l'échelle nationale et communautaire,
- la formation continue des producteurs rizicoles aux méthodes et techniques du SRI et l'adoption massive de cette approche à court, moyen et long termes.

## **V. PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LE CHANGEMENT**

Les propositions d'action ici formulées consistent à renforcer l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les impacts de la subvention des engrais en faveur des producteurs rizicoles du Mali. Il s'agit de :

- intégrer davantage dans la politique de subvention agricole la dimension impact environnemental et de la durabilité de la fertilité des sols des engrais subventionnés,
- tenir compte du niveau d'émission des gaz à effet de serre lié au type et à la nature de l'engrais utilisé en riziculture,

- faciliter l'accessibilité financière des producteurs à l'engrais subventionné, tenant compte des écarts de prix en faveur de l'engrais organique,
- accroître les capacités de réponse de l'Etat à la demande ou aux besoins des producteurs en matière d'engrais subventionné,
- construire un dispositif de gouvernance plus adéquat de la politique de subvention et surtout renforcer les impacts économiques de la politique de subvention en lien avec un meilleur contrôle de la fluctuation des prix des engrais à l'international ainsi qu'en termes d'entrée et de sortie de devises.

En somme, augmenter d'au moins 10% la part de l'engrais organique dans les quantités d'engrais subventionnées pour les producteurs rizicoles du Mali.

## **VI. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS**

La mise en œuvre réussie des changements significatifs des stratégies inscrits dans les objectifs de la campagne de plaidoyer requiert un engagement fort des autorités en charge du secteur agricole. Elle nécessite également la construction d'un cadre de dialogue et de concertation entre toutes les parties prenantes concernées selon un dispositif qui permet à tous et à chacun de jouer les rôles respectifs assignés. Il s'agit par ailleurs de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement indispensables pour garantir la disponibilité constante en quantité et en qualité de l'engrais organique assurant ainsi un accès facile des producteurs. Une autre mesure d'accompagnement porte sur la formation des producteurs à la bonne utilisation de l'engrais organique et à la pratique du SRI.

## **VII. CONCLUSION**

En conclusion, cette campagne de plaidoyer mérite d'être perçue par les autorités en charge du secteur agricole comme une contribution significative de l'IFRIZ M au renforcement du système et des mécanismes de la subvention des engrais. La politique de subvention a, certes produit des acquis notables, mais force est de constater qu'elle n'a pas encore livré tout le potentiel de contribution au développement durable attendu par les bénéficiaires. La durabilité du système exige des changements majeurs articulés entre autres autour de l'augmentation de la part de l'engrais organique dans la part de l'engrais subventionné afin de promouvoir une agriculture intelligente, productive et saine.

***TOUS POUR UNE AUGMENTATION DE 10% DE LA PART DE L'ENGRAIS ORGANIQUE DANS LES QUANTITES D'ENGRAIS SUBVENTIONNEES POUR LE SECTEUR AGRICOLE.***

***MERCI AUX AUTORITES EN CHARGE DU SECTEUR AGRICOLE D'ACCEDER A CETTE DEMANDE A L'HORIZON 2026.***

### 6.3. Liste des participants














#### Liste des participants

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects technique dans le processus	Signature
1. Diop	Adam	Bamako	76669664	ANTRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Mousda	Kané	Niono	75453084	PNPR/TRAJZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Falegy	Bolly	Molodo	7666598	JARJZ-H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Hamadoun	Maminata	Diopti	76368868	PNPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. TRAORE	Sindly Sadia	San	77629055	PNPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6. Seydou	KEJTA	Bamako	79089144	IRIZ-M	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7. Kassim	Coulibaly	Segou	79229149	FasoJigi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8. Mahatouf	Ousmane	Bamako	76811193	FNTA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Ankia	Guindo	Bamako	76038675	ANACORJZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. Sylla	Boubaou	Niono	76549970	Anacoug	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<sup>1</sup> Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

7.

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects technique dans le processus	Signature
11. Achalou	Kané	Bomoko	74569765	IPAZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
12. Dougnon	Boubacar	BKO	71711649	IPAZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
13. TIEBELY	CHEICKSS	BAMAKO	75647665	JPRIZ-M (AMP)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
14. Sangaré	Fousseni	Bamako	70088994	JPRIZ-M	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
15. Rokia	DIALLO	Nièna-Sikabo		PNPA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
16. Fatoumata	BEATHE	Koulikoro	7026990	AMTA-M	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
17. IBRAHIM	Cisse	Bko	66727089	ANACORAZZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
18. Amadou	Waigalo	Miono	76212373	ANTRA-M	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
19. TRAPORE	IBISSA	Gao	76083995	ANTR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
20. Modibo	Doumbia	Bamako		FUTA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
21. Memedou	Dramma	Segou	7982277	PNPR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<sup>1</sup> Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects technique suite du processus	Signature
22. DJARRA	Rouma	Tolodo/Miono	66564312	PNPR	x	x	<i>[Signature]</i>
23. Sidibé'	Harba	Koyes	78467732	PNPR	x	x	<i>[Signature]</i>
24. Mama	Coulibaly	<del>Miono</del>	70688198	IPRIZ	x	x	<i>[Signature]</i>
25. Ousmane	Cisse	Opti		PNPA	x	x	<i>[Signature]</i>
26. Djelika	Soungue	Opti		ANTAN	x	x	<i>[Signature]</i>
27. Naman	Taone	Opti		PNPA	x	x	<i>[Signature]</i>
28. Kébé'	Boucar	Opti		PNPR	x	x	<i>[Signature]</i>
29. SAKO	Sambou	Opti		PNPA	x	x	<i>[Signature]</i>
30. Taoué	Daouda	Sikabo		AMACORIZ	x	x	<i>[Signature]</i>
31. Mohamed	Sangare'	Roulitono		PNPA	x	x	<i>[Signature]</i>
32. Soula Kou	SASSO KO	Koyes	76430329	PNPA	x	x	<i>[Signature]</i>

<sup>1</sup> Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects technique dans le processus	Signature
33. BaKoy	Doumbia	Koulikoro	75 232 110		x	x	R Doumbia
34. Worokia	Togola	Sikasso		ANTAN	x	x	R Worokia
35. Coulibaly	Charles A.	Segou		IFRIZ	x	x	Coulibaly
36. Mohamed	Samcké	Kikro		IFRIZ-7	x	x	M Mohamed
37. Samba	Yathara	Segou		PNPR	x	x	Samba
38. DEHBELY	Sidouby	Sikasso	68 693 654	PNPR	x	x	DEHBELY
39. Assitan	Doumbia	Kikro	66 023 61	ANTAN	x	x	Assitan
40. Koumare	Toulaye	Segou	76 03 0051	PNPR	x	x	Koumare
41.							
42.							
43.							

<sup>1</sup> Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

